



« Nous innovons pour votre bien-être »

*Retour de congrès SF2H
2026 à Lille*

La ventilation non invasive (VNI)

Mélanie Lambert IDEH
UPCRI CH Mémorial et
Coutances



Dr Bianchi CH de Lens



Figure 2. Quelques respirateurs de domicile d'utilisation courante

A. Ventilateur à deux niveaux de pression (VNDP) avec humidificateur ;
B. VNDP avec volume cible ; C. Ventilateur servo-assisté ; D et E. Ventilateurs multi-modes.

Les risques :

Liés à l'eau, à l'entretien, à l'information/formation

- Colonisation
- Légionelles
- Infection respiratoire
- Détérioration du matériel

Légionelle

Constat :

Risque de prolifération des légionelles dans le réservoir d'eau

- Mauvaises pratiques
- Entretien
- Méconnaissances
- Disparité des recommandations
- Divers fournisseurs
- Formation apportée au patient

Enquête de terrain

Evaluation des pratiques auprès des soignants/patients au domicile et prestataires

- 1 . Entretien machine
- 2 . Entretien réservoir
- 3 . Entretien interface



Résultats

- ✓ Pas d'harmonisation de l'entretien du DM
 - ➔ Absence dans **57%** des cas pour la machine
 - ➔ Absence pour **72%** pour le réservoir d'eau
- ✓ Pas d'harmonisation des recommandations d'entretien par les prestataires
- ✓ Peu de formation/informations avant la sortie de l'hôpital
- ✓ Grande disparité des pratiques au domicile : fréquence/produit/changement de matériel

Conclusion

- 1. Manque de connaissance des soignants** : rédaction d'un guide et d'une fiche mémo (généralités VNI, modalités d'utilisation et d'entretien)
- 2. Eau en bouteille majoritairement retrouvée au CH de Lens** : validation en CLIN et par la pharmacie de l'utilisation de l'eau stérile pour le remplissage du réservoir
- 3. Recommandations émises au domicile** : prestataire dépendant
 - harmoniser les recommandations
 - levier nationale plutôt que local

Sources

- REPIA PRIMO MATIS : Prévention du risque infectieux lors du traitement par Ventilation Non Invasive (VNI/Apnée du sommeil) juillet 2024
- Humidification : utiliser uniquement de l'eau stérile en accord avec la circulaire DGS/DHOS n°2002-243 du 22 avril 2002, référencée dans la circulaire N°DGS/SD7A/DHOS/E4 /DGAS/SD2/2005/493 du 28 octobre 2005
- ANSM. Dispositifs médicaux d'assistance respiratoire utilisés à domicile : recommandations destinées aux patients. 16 Septembre 2013. [[Lien](#)]
- Ministère de la santé. Circulaire DGS/DHOS n°2002-243 du 22 avril 2002 relative à la prévention du risque lié aux légionelles dans les établissements de santé qui classe les humidificateurs parmi les installations à risque et précise qu'il est nécessaire d'employer une eau de qualité stérile. [[Lien](#)]
- Ministère de la santé. Circulaire DGS/SD7A/DHOS/E4/DGAS/SD2 n° 2005-493 du 28 octobre 2005 relative à la prévention du risque lié aux légionelles dans les établissements sociaux et médico-sociaux d'hébergement pour personnes âgées [[Lien](#)]



« Nous innovons pour votre bien-être »

Merci de
votre
attention

